

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 94234 CACHAN		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 7 7 8 1 1 4 8 4 3 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122014					
		N-1 31122013					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	111 643	107 355	4 288
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	4 704		4 704
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	352 398	60 059	292 338
		Constructions	AP	AQ	17 811 839	14 903 030	2 908 809
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 472 940	1 098 349	374 591
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 450 274	1 161 489	288 785
		Immobilisations en cours	AV	AW	121 886		121 886
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	9 980		9 980
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG	1 200		1 200
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	650		650
TOTAL (II)		BJ	BK	21 337 517	17 330 283	4 007 233	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	70 549	21 010	49 539
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	13 512		13 512	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	156 613	25 817	130 796
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 264 400		3 264 400
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 002 577		1 002 577
Disponibilités		CF	CG	1 549 092		1 549 092	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	71 991		71 991	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 128 736	46 827	6 081 908	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	27 466 253	17 377 111	10 089 142	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS FOYER DE CACHAN		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 309 576)	DA	5 309 576	5 309 576	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	2 544 732	2 544 732	
	Report à nouveau	DH	1 105 150	414 378	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(58 391)	690 771	
	Subventions d'investissement	DJ	102 693	164 552	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	9 003 760	9 124 011	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	241 648	441 202	
	TOTAL (III)	DR	241 648	441 202	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	80	17 190	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	281 431	368 789	
	Dettes fiscales et sociales	DY	370 188	282 304	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	3 165	12 068	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	188 866		
TOTAL (IV)	EC	843 732	680 352		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 089 142	10 245 565		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	843 732	680 352		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	40 411	FB		FC	40 411		40 225	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	974 827	FH		FI	974 827	932 625	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 015 239	FK		FL	1 015 239		972 851	
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO	2 047 658		2 361 373	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	382 904		461 462	
	Autres produits (1) (11)					FQ	485 404		639 199	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 931 206		4 434 886
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	35 783		34 986	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	874		(9 789)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 886 790		1 840 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	440 284		437 877	
	Salaires et traitements*					FY	1 051 841		1 143 163	
	Charges sociales (10)					FZ	508 164		501 624	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	752 584		701 953
			- dotations aux provisions*				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	10 998		11 468
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	144 622		158 364
	Autres charges (12)						GE	20 824		4 864
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 852 768		4 824 749	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(921 562)		(389 862)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 927			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	64 382		84 886	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 451			
Total des produits financiers (V)						GP	68 761		84 886	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			991	
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU			991	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	68 761		83 895	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(852 801)		(305 967)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS FOYER DE CACHAN		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	390	600	227
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	834 711	494	924
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	835 101	1 095	152
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 540	49	774
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	38 152	48	639
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	40 692	98	413
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	794 409	996	738
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 835 069	5 614	926
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 893 460	4 924	154
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(58 391)	690	771
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de location immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	9 040	8 610	
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	LEGS 2014				834 711
	Rentrées sur créances amorties				390
	Pénalités URSSAF		2 370		
	Amendes		170		
	Domage et intérêt affaire		38 152		
		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	TOTAL I					CZ		D8			D9		
	TOTAL II					KD	98 158	KE			KF	18 188	
CORPORELLES	Terrains					KG	352 398	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	6 205 678	KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	11 389 645	KQ			KR	216 515	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 307 493	KT			KU	165 447	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	266 477	KW			KX	82 016	
		Matériel de transport*				KY	20 989	KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 042 216	LC			LD	38 574	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	30 298	LI			LJ	91 587	
	Avances et acomptes					LK		LL			LM		
	TOTAL III					LN	20 615 197	LO			LP	594 142	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			8T	
		Autres participations					8U	9 980	8V			8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	24 966	1U			1V			
TOTAL IV					LQ	34 946	LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	20 748 302	ØH			ØJ	612 331		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	TOTAL I					IN	CØ	DØ			D7		
	TOTAL II					IO	LV	LW	116 347			IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	352 398			LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	6 205 678			MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD				ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	11 606 161			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	1 472 940			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	348 494			MO	
		Matériel de transport				IV		MP	20 989			MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	1 080 790			MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV				MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	121 886			NB	
Avances et acomptes					NC		ND				NF		
TOTAL III					IY		NG	21 209 339			NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU				ØW	
	Autres participations					IO		ØX	9 980			ØZ	
	Autres titres immobilisés					II		2B				2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	23 116	2E	1 850			2G	
	TOTAL IV					I3	23 116	NJ	11 830			2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	23 116	ØL	21 337 517	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A																	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE 93 169			PF 14 185			PG			PH 107 355					
Terrains			PI 41 662			PJ 18 397			PK			PL 60 059					
Constructions			Sur sol propre			PM 5 292 754			PN 63 226			PO 5 355 980					
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV 9 070 870			PW 476 179			PX 9 547 049			PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 979 034			QA 119 314			QB 1 098 349			QC					
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD 80 964			QE 38 787			QF 119 752					
			Matériel de transport			QH 20 989			QI			QJ 20 989			QK		
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 998 254			QM 22 493			QN 1 020 747			QO		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
TOTAL III			QU 16 484 529			QV 738 398			QW 17 222 928			QX					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN 16 577 699			OP 752 584			OQ 17 330 283			OR					
CADRE B																	
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8				
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6					
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4					
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9						
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7					
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5					
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3					
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM							NO				
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)					NZ					
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8					
Primes de remboursement des obligations									SP			SR					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS FOYER DE CACHANNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	78 965	4Y	90 665	4Z	78 965	5A	90 665
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	362 236	5W	53 957	5X	265 210	5Y	150 983	
TOTAL II	5Z	441 202	TV	144 622	TW	344 176	TX	241 648	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	21 894	6P	883	6R	21 010		
	Sur comptes clients	6T	31 043	6U	10 998	6V	16 224	6W	25 817
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	52 937	TY	10 998	TZ	17 108	UA	46 827	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	494 139	UB	155 620	UC	361 284	UD	288 475	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	155 620	UF	361 284				
	– financières	UG		UH					
	– exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	1 200	UR	1 200	US			
		Autres immobilisations financières		UT	650	UV		UW	650		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX	156 613		156 613				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	21 546		21 546				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 083		20 083			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP	182 661		182 661			
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 040 108		3 040 108				
		Charges constatées d'avance		VS	71 991		71 991				
	TOTAUX				VT	3 494 854	VU	3 494 204	VV	650	
RENOIS	(1)	Montant des		VD	7 130						
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE	9 430						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	80		80				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	281 431		281 431				
		Personnel et comptes rattachés		8C	110 422		110 422				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	208 554		208 554				
État et autres		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 024		22 024				
collectivités publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	29 187		29 187				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 165		3 165				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L	188 866		188 866				
TOTAUX				VY	843 732	VZ	843 732				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : <u>31122014</u>			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA		
			de son conjoint						WB		
					moins part déductible*				WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		90 665		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	93 035
	Amendes et pénalités		WJ		2 370		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
					- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
						TOTAL I			WR	93 035	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS	58 391	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT	25 940	
									WU	184 677	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
					- imposées au taux de 0 %				WH		
					- imposées au taux de 19 %				WP		
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
					- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG	1 211 649	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			XH	1 480 657	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI			
						déficit (II moins I)			XJ	1 387 622	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	XO	1 387 622	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	516 421	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	516 421	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	1 387 622	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 904 044	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provision départ à la retraite 2014	8X	90 665	8Y
Provision départ à la retraite 2013	8Z		9A 78 965
Solde provision travaux 2012	9B		9C 105 711
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	90 665	YO 184 677
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	414 378	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	690 771		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	1 105 150		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG		1 105 150				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	866 647		830 466					
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8	17 781		XQ	17 781		13 074					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU			6 726					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	156 451		159 012					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	845 910		830 955					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 886 790		1 840 234					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	56 551		56 915					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	383 733		380 962					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	440 284		437 877					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	51 957		65 909					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	30 091		29 191					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *				ØB	1 030 951							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1.00 handicapés) :				YP	68.00		63.00					
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
— Numéro du centre de gestion agréé *	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩	(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS FOYER DE CACHAN				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>ASS FOYER DE CACHAN</u>												Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le : <u>01.01.2014</u> et clos le : <u>31.12.2014</u>												Durée en nombre de mois <u>12</u>				
I Production de l'entreprise																
Ventes de marchandises												OA	40 411			
Production vendue – Biens												OB				
Production vendue – Services												OC	974 827			
Production stockée												OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												OE				
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial												OF	2 047 658			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OH	485 404			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												XT				
TOTAL 1												OM	3 548 302			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																
Achats de marchandises (droits de douane compris)												ON				
Variation de stocks (marchandises)												OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)												OP	35 783			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)												OQ	874			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances												OR	1 820 810			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												OW	20 824			
Abandons de créances à caractère commercial												OX				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												OY				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.												OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												O9				
TOTAL 2												OJ	1 878 292			
III Valeur ajoutée produite																
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	1 670 009	
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)												SA	1 670 009			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE												GX				
Période de référence												GY				
Date de cessation												HR				
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122014

N° SIRET 77811484300015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS FOYER DE CACHAN

ADRESSE (voie) 36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL 94234 VILLE CACHAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ASS Dénomination FOYER DE CACHAN
 N° SIREN (si société établie en France) 778114843 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions
 Adresse : N° 36 Voie av. du Président WILSON
 Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays FRA

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (art. 58 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid box

(1) Néant [] *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 31122014

N° SIRET 7 7 8 1 1 4 8 4 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS FOYER DE CACHAN

ADRESSE (voie) 36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

CODE POSTAL 94234 VILLE CACHAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique SCI Dénomination SCI F.D.C DU LOING

N° SIREN (si société établie en France) 521762765 % de détention 99.60

Adresse : N° 36 Voie av. du Président WILSON

Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays FRA

Forme juridique SASU Dénomination SASU F.D.C SEREC

N° SIREN (si société établie en France) 522313436 % de détention 100.00

Adresse : N° 36 Voie av. du Président WILSON

Code Postal 94230 Commune CACHAN Pays FRA

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA



Désignation de l'entreprise **ASS FOYER DE CACHAN**
36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

94234 CACHAN

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
G-JOSEPH LIVRE SCOLAIRE 14-15	01012015	30062015	18 066		
GDF LOCAT COMPTEUR 2015	01012015	31102015	949		
CAPLEASE 1 TR 15	01012015	31032015	2 583		
MAILFINANCE BALANCE 01-04 /2015	01012015	30042015	463		
MAILFINANCE MACHINE 01-11 /2015	01012015	30112015	2 379		
XEROX 01 & 02 2015	01012015	28022015	1 460		
SEMAC 01/01/15 - 30/11/15	01012015	30112015	1 022		
MEDIA ALARME 2015	01012015	31122015	1 525		
ECOLAB PROTECT 01/15-10/15	01012015	15102015	849		
ECOLAB DESINFCT01/15-10/15	01012015	15102015	3 786		
MRG JANVIER 2015	01012015	31012015	799		
CPI 01 à 08 2015	01012015	31082015	4 155		
SCOLA	01012015	31082015	1 266		
OTIS monte plat 2015	01012015	31122015	615		
APLON 01/01/15-31/08/15	01012015	31082015	2 014		
ITN 01/01/15-31/08/15	01012015	31082015	4 528		
NEOPOST 01/01/15-12/05/15	01012015	12052015	558		
PRODWARE 01/01/15-14/08/15	01012015	14082015	1 912		
GMF 1 TR 2015	01012015	31032015	9 822		
XEROX 01/01/15- 28/02/15	01012015	28022015	49		
BRIS DE MACHINES 2015	01012015	31122015	2 023		
GMF AUTO 01/01/15 - 24/04/15	01012015	24042015	478		
MARSH AUTO 01/01/15 - 31/10/15	01012015	31102015	232		
LEFEBVRE FISCAL/SOCIAL 2015	01012015	31122015	508		
LEFEBVRE COMPTA 2015	01012015	31122015	150		
ADP 01/01/15 - 30/04/15	01012015	30042015	1 845		
ONPC N57 EDITION	01012015	31122015	1 665		
CIDE 01/01/2015 - 14/05/2015	01012015	14052015	786		
PAGE JAUNES 2015	01012015	31122015	2 142		
CIDE BANNIER01/01/15 - 30/06/15	01012015	30062015	1 575		
ORANGE CTT 30811020 JANVIER 2015	01012015	31012015	841		
ORANGE CTT 700918690 JANVIER 2015	01012015	31012015	930		

Désignation de l'entreprise ASS FOYER DE CACHAN
 36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

 94234 CACHAN

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
BOURSE ELEVES	01012015	31032015	425		
CONVENTION INTERNAT D EXCELLENCE	01012015	30062015	188 441		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	ASS FOYER DE CACHAN					Adresse du siège social :								
SIRET	7	7	8	1	1	4	8	4	3	0	0	0	1	5
Adresse du principal établissement:	36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON					Ancienne adresse en cas de changement:								
	94234 CACHAN													

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Action sociale sans hébergement n.c.a.	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	1 387 622
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 <i>quiddecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotés	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tel :	Tel :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 06052015
Tel :	Lieu : CACHAN
	Qualité et nom du signataire: MME ESLINGER Françoise
	Signature : PRESIDENTE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2015

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ASS FOYER DE CACHAN

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5	6	7	8	

H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	